

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU

Sur convocation en date du 18 novembre 2015, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 24 novembre 2015 à 20 h 30, à la salle du Jugnon, sous la présidence de Mr. Bernard PERRET, Maire et Conseiller Départemental

Etaients présents. Mesdames, Messieurs

LAURENT Claude	CONNORD Odile	MERLE Emmanuelle
CHEVILLARD Jean Luc	BREVET Michel	BOUCHER Jean Paul
LACOMBE Annick	BRUNET Myriam	GENESSAY Luc
CHESNEL Françoise	RIGAUD Jacqui	JOBAZET Jean Louis
PERRIN Annie	JOLY Philippe	MOREL Régine
BLANC Jean Luc	BONHOURE Paola	JACQUEMET Rodolphe
JANODY Patrice	BURTIN Béatrice	CHATARD Kévin
MERCIER Catherine	MICHON Karine	CHARNAY Sylvain

Etaients excusés. Mesdames

CADEL Marielle a donné pouvoir à Michel BREVET
 SION Carole a donné pouvoir à Jean Luc CHEVILLARD
 MERLE Sandra a donné pouvoir à Béatrice BURTIN
 RAZUREL Valérie

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

Date affichage : mardi 1 décembre 2015

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015.

2. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Le projet de décision modificative pour le budget général de la commune se présente de la manière suivante :

BUDGET COMMUNE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
		041 Opération patrimoniale	25 040.00
		041/20441 subvention d'équipement en nature à des organismes publics (Haissor)	11 612.00
		041/21318 Travaux sur bâtiments publics	250.00
		041/2313 constructions	7 065.20
		041/2318 Autres immobilisations corporelles	6 112.80
		10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 000,00
		10226 reversement T. A. à Bourg en Bresse Agglomération	9 000.00

		21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
		2132 Acquisition Bâtiment	130 000,00
		21318 Autres immobilisations corporelles	-100 000.00
		2188 Divers	- 30 000.00
		23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0
		2313/15001 Cité des enfants	100 000.00
		2318/230 Marchés à bon de commande	- 100 000.00
TOTAL	0	TOTAL	34 040.00

RECETTES		RECETTES	
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	- 50 000.00	041 Opération patrimoniale	25 040.00
70323 Redevance d'occupation du domaine public communal	- 50 000.00	041/2111 Terrain (Haissor)	11 612,00
73 IMPOTS ET TAXES	50 000.00	041/2031 Etudes	13 428.00
7381 Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation ou à la taxe sur publicité foncière	50 000.00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 000.00
		10223 T. A.	9 000.00
TOTAL	0	TOTAL	34 040.00

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la décision modificative du budget général communal comme présentée ci-dessus
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

3. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de décision modificative pour le budget annexe de l'assainissement de la Commune se présente de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	0
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 500,00		
6113 Contrat prestation Régie Bourg (surveillance des DO)	2 500,00		
65 AUTRES CHARGES	100 000.00		
658 Charges de gestion courante – convention traitement eaux usées Bourg	100 000.00		
TOTAL	102 500,00	TOTAL	0
RECETTES		RECETTES	

70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES/ PREST SERV	102 500,00		
706111 Prestations de services - redevances usagers domestiques	102 500,00		
TOTAL	102 500,00	TOTAL	0

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver la décision modificative du budget annexe de l'assainissement comme présentée ci-dessous
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

4. ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- admettre en non-valeur la liste des 84 titres de recettes présentés par courrier reçu le 31 juillet 2015 et représentant une somme totale de 4 532.08 €
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

5. TARIFS DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET DES REDEVANCES POUR L'ANNEE 2016 (cf. tableaux récapitulatifs ci-joints)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter l'augmentation de la redevance assainissement à compter du 1^{er} octobre 2015 de 3 % arrondie à 1.27 € / m³
- adopter à compter du 1er janvier 2016 les tarifs des équipements communaux et des autres redevances tels qu'ils figurent dans les tableaux joints
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

6. DETERMINATION DE L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES RELATIVES AUX STADES VERCHERE ET PERONNAS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes du rapport de la CLETC concernant le transfert à BBA du stade Marcel Verchère situé à Bourg en Bresse et du stade municipal de Péronnas
- arrêter le montant global des charges nettes à déduire de l'attribution de compensation de Bourg en Bresse et de Péronnas à :

* 116 208 € pour l'exercice 2015 (soit 4 mois d'exercice communautaire de la compétence transférée au 01 septembre 2015) répartis à hauteur de 73 103

€ pour la commune de Bourg en Bresse et de 43 105 € pour la commune de Péronnas

* 348 624 € à compter du 1^{er} janvier 2016 (année pleine) répartis à hauteur de 219 308 € pour la Ville de Bourg en Bresse et 129 316 € pour la commune de Péronnas

- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

7. REGLEMENT INTERIEUR DE LA MICRO-CRECHE SITUEE 171 AVENUE DE MACON A VIRIAT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- adopter les termes du règlement intérieur joint à la présente délibération
- autoriser M. le Maire à signer ce règlement intérieur ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

8. CONVENTION DE FINANCEMENT ET D'UTILISATION DES CREDITS ALLOUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT PREVUS PAR LE PPRT TOTAL RAFFINAGE MARKETING DE VIRIAT

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- adopter les termes de la convention de financement et d'utilisation des crédits alloués pour la mise en œuvre des travaux de renforcement prévus par le PPRT Total Raffinage Marketing, dont le projet est joint à la présente note de synthèse
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

9. SAISINE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AIN (SERVICE FRANCE DOMAINE) POUR ACQUISITION SITE FUTUR CREMATORIUM + PROPRIETE SUTIL + PROPRIETE CHAPUIS

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- autoriser M. le Maire à saisir le service France Domaine de la DDFIP afin de connaître son avis sur la valeur vénale des parcelles BE 7, BE 8, BE 14, BE 51, BE 54, AE 69, AE 100, AE 101, AE 102, AE 145, AE 146, AE 291
- autoriser M. le Maire à constituer un dossier de demande d'intervention auprès de l'EPF de l'Ain portant sur l'acquisition des parcelles BE 7, BE 8, BE 14, BE 51, BE 54, AE 69, AE 100, AE 101, AE 102, AE 145, AE 146, AE 291
- autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

10. CONVENTION A CONCLURE ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR RD 1079 – VC DES BERTHELONS VC DU PELOUX MAILLET SUR LA RD 1079 AU PR 28 + 100

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver les termes de la convention dont le projet est joint à la présente note de synthèse
- noter que les crédits municipaux nécessaires au financement de ce projet (soit 26 000 €) seront engagés sur le budget général de la Commune
- autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

11. CONVENTION INSTITUANT UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU BENEFICE DE ERDF POUR L'ALIMENTATION

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- accepter les termes de cette convention
- autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.